

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0574^e séance intensive
tenue le 7 décembre 2015 à 9 h 30
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron, l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, M. Carl Bouchard, M. Yan Burelle, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Christian Nadeau, Mme Marie-Laurence Poirel, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Mario Talajic, M. Éric Troncy, M. France Varin, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Chrisina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Karine Fradet, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Jean Dansereau; les représentants des étudiants : M. Nicolas Bérubé, Mme Fatine Kabbaj, M. Nicolas Lavallée, Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, M. François Thibault, Mme Annie-Claude Vanier; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Virginie Allard Caméus, Mme Sophie Arès, Mme Kate Bazinet, M. Francis Beauchamp-Goyette, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, Mme Geneviève Bouchard, M. Michel Bouvier, M. Alain Charbonneau, M. Enrique Colindres, Mme Flavie Côté, Mme Alexandra Croze, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Andrée Labrie, Mme Caroline Lachance, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand, M. Hubert Pineault, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, Mme Isabelle Shumanski, M. Michel Steben, Mme Farah Thélusma.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Solange Lefebvre; M. Amissi Manirabona, M. Michel Max Raynaud, Mme Marion Vacheret; un représentant du personnel enseignant : M. Jean Poiré; les observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud.

EXCUSÉS : la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, Mme Leila Ben Amor, M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgouin, M. Michel Coutu, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, Mme Trang Hoang, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, M. Francis Perron, M. Jean Piché, M. Philippe R. Richard, M. Sébastien Sauvé, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier; les représentantes du personnel enseignant : Mme Gisèle Fontaine, Mme Ekaterina Piskunova; les observateurs : M. Simon Carrier, Mme Claude Mailhot.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Vice-recteurs

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation
Marie-Josée Hébert

Fins de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Aucun

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire des 14 jeunes femmes tuées le 6 décembre 1989 à Polytechnique, et des personnes victimes d'attentats, référant aux événements récents survenus dans le monde.

AU-0574-1 **ORDRE DU JOUR**
2015-A0021-0574^e-140

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document **2015-A0021-0574^e-140**.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0572^e séance extraordinaire tenue le 9 novembre 2015
 - 2.2. Procès-verbal de la 0573^e séance tenue le 9 novembre 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité du statut du corps professoral
8. États financiers 2014-2015
9. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : présentation des orientations budgétaires 2016-2017
10. Rapports d'étape des présidents des comités

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Demande d'ajout d'un poste votant pour les employés de la recherche au sein du Comité de la recherche
12. Transformation institutionnelle
13. Prochaine séance Le 18 janvier 2016, à 14 heures
14. Clôture de la séance, au plus tard à 16 heures

AU-0574-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0574-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0572^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 NOVEMBRE 2015**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0572^e séance extraordinaire tenue le 9 novembre 2015, tel que présenté.

AU-0574-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0573^e SÉANCE TENUE LE 9 NOVEMBRE 2015**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 4, le quatrième paragraphe se lira comme suit : « M. Fallu demande si la vérification technique a été faite relativement à sa demande d'afficher les pourcentages sur les votes exprimés, excluant les abstentions, en plus du nombre de votes exprimés (pour, contre, et abstentions). » À la page 13, deuxième paragraphe, à la deuxième phrase, les mots « à savoir si c'était à huis clos » sont ajoutés après « M. Fallu ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0573^e séance tenue le 9 novembre 2015, tel que modifié.

AU-0574-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général fait un suivi au sujet des questions relatives aux votes, soulevées à la précédente séance, notamment quant à la possibilité de faire des votes préférentiels. Il informe que le Comité de l'ordre du jour a discuté de plusieurs scénarios à cet égard, mais que les modifications

souhaitées ne peuvent être apportées au système de votation électronique, du moins à ce moment-ci, en raison des contraintes imposées par le logiciel dont la programmation a été faite en Chine. Le Comité de l'ordre du jour et le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU) vont examiner le processus de nomination à des comités par l'Assemblée universitaire et une proposition sera présentée à l'Assemblée à une séance ultérieure.

En suivi à une question posée à la précédente séance sur le processus d'évaluation de l'enseignement, notamment sur l'idée que ces évaluations pourraient être utilisées pour des fins de comparaison entre unités au sein de l'université, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau présente d'abord la nouvelle vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, et l'invite à donner un complément d'information à ce sujet.

Mme Sylvie Normandeau indique que ce n'est pas le but de la démarche. L'objectif est d'avoir un outil qui facilitera le processus d'évaluation de l'enseignement et qui permettra aussi de développer des questionnaires différents selon le type de cours. En outre, il est probable que le Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement permettra aux unités, lorsqu'elles font leurs évaluations de programmes, d'utiliser les résultats de ces évaluations.

M. Alain Lalonde revient sur la remarque faite par la présidente des délibérations à la précédente séance, à la page 13 du procès-verbal, au quatrième paragraphe sous le point AU-0573-8.5. Il souligne l'importance que les informations présentées sur les personnes mises en candidatures puissent être autant critiques que positives.

La présidente des délibérations précise que son commentaire portait sur le fait que lorsqu'on propose une personne à un poste au sein d'un comité on doit faire valoir uniquement les raisons à l'appui de la candidature proposée, et non pas critiquer les autres personnes mises en candidature.

En lien avec le commentaire précédent du secrétaire général au sujet des contraintes associées au logiciel de votation électronique développé en Chine, et vu que l'UdeM est une grande université de recherche, M. McFalls lui demande s'il est possible d'engager un étudiant en science politique et étudiant en sciences informatiques pour développer un logiciel qui serait mieux en mesure de tenir compte de nos procédures de votes.

Le secrétaire général explique que l'Université est soumise au cadre légal qui l'oblige, à cet égard, à procéder à un appel d'offres, ce qui fut fait.

AU-0574-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0574-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0574-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire, en mentionnant d'abord la tenue, le 10 novembre, d'une réception pour les retraités de l'Université, au nombre de 165 personnes cette année.

Le 11 novembre, le recteur a tenu une réception pour les professeurs promus et les nouveaux professeurs.

Le 14 novembre, il a assisté au match remporté par l'équipe des Carabins contre l'équipe des Rouge et or de l'Université Laval, dans le cadre de la Coupe Dunsmore.

Le recteur évoque ensuite plusieurs rencontres avec des hauts fonctionnaires du Conseil du trésor, des ministères de Finances et de l'Éducation, ainsi qu'avec le ministre François Blais, au sujet du dossier du Site Outremont.

Le 19 novembre avait lieu la première Conférence de la Montagne sur le thème « Les défis de la démocratie », qui fut un franc succès. Un des conférenciers, M. Rosanvallon, a dû annuler sa participation tenant compte des événements qui ont eu lieu à Paris le 13 novembre dernier. La prochaine conférence devrait avoir lieu au printemps.

Le recteur mentionne ensuite sa participation, le 24 novembre, au premier RDV Expérientiel de Contact MTL, tenu dans le laboratoire du professeur Tomas Dorta, sur l'expérience immersive virtuelle, avec des gens du milieu des affaires.

Le 25 novembre avait lieu le Gala 30^e anniversaire de la Fondation de l'Athlète d'Excellence du Québec lors duquel l'équipe des Carabins a été reconnue équipe gagnante de l'année, et l'entraîneur Dany Maciocia a été reconnu entraîneur de l'année.

Le 28 novembre, le recteur a assisté au match des Carabins contre les Thunderbirds de UBC, dans le cadre de la Coupe Vanier, qui s'est terminé par une défaite crève-cœur des Carabins, de 26 à 23. Conformément à la gageure prise l'année dernière avec son vis-à-vis de UBC, le recteur lui fera parvenir une photographie de lui avec le chandail de cette équipe.

Le recteur souligne ensuite la nomination de M. Jacques Frémont, professeur émérite et ancien vice-recteur de l'UdeM, à titre de recteur de l'Université d'Ottawa ; une première historique pour l'UdeM. Il voit cette nomination de façon positive pour ce qui est de la reconnaissance de l'UdeM.

Le recteur indique que la liste des honneurs sera consignée au procès-verbal. Les membres de la communauté universitaire qui ont été honorés au cours des dernières semaines sont :

- **Philippe Morquette**, lauréat du concours étudiant-chercheur étoile du mois de novembre du Fonds de recherche du Québec – Santé, pour son article « An astrocyte-dependent mechanism for neuronal rhythogenesis », paru dans la revue Nature Neuroscience.

L'entreprise **Prevtec microbia**, fondée par **Éric Nadeau et John M. Fairbrother**, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, a remporté un prix Innovation | Produit, de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation au Québec (ADRIQ). Ce prix a été remis le 19 novembre, au 25^e Gala des prix Innovation de l'ADRIQ, qui avait pour thème « Innover pour mieux exporter ».

La Faculté des arts et des sciences a récompensé, cet automne, trois enseignants exceptionnels : **Boris Brummans**, professeur agrégé au Département de communication ; **Paul Charbonneau**, professeur titulaire au Département de physique ; et **Lyne Malo**, chargée de cours en langue espagnole au Centre de langues.

D'autres prix d'excellence en enseignement ont été décernés par des entreprises pharmaceutiques à cinq professeurs de la Faculté de pharmacie. Les lauréats de la Faculté de pharmacie sont :

- **Patrice Hildgen**, professeur associé, s'est mérité le Prix d'excellence en sciences pharmaceutiques, remis par les Laboratoires Odan.
- **Jacques Turgeon**, professeur titulaire, a reçu le Prix d'excellence en sciences pharmacologiques, accordé par la compagnie Servier Canada.

- **Emilia Ferreira**, vice-doyenne aux études, s'est vu décerner le Prix Alfred-Joseph-Laurence en sciences cliniques, attribué par Pharmaprix.
- **Jean-François Bussi res**, professeur titulaire de clinique, a re u le Prix Andr -Archambault en sant  des populations, d cern  par Sandoz Canada.
- **Genevi ve-Anne Pinard D'Amour**, responsable de formation professionnelle, est laur ate du Prix pour contribution exceptionnelle   l'enseignement.

Le recteur aborde ensuite le sujet de la transformation institutionnelle qui sera discut  au point 12 de l'ordre du jour. L'Assembl e universitaire sera appel e   se prononcer sur le document « R flexions sur la transformation de l'Universit  de Montr al », au terme de six mois de r flexion avec les membres de la direction  largie, et prendra connaissance de la d marche de consultation convenue par le Comit  de la planification. Il souligne qu'il s'agit du premier jalon d'un processus d'analyse et de reconfiguration de l'Universit  qu'il avait annonc  lors du renouvellement de son mandat   la s ance de mai dernier, et dont il avait expos  le contexte et les objectifs lors de sa d claration annuelle en novembre 2015. Il rappelle l'importance de red finir le mod le acad mique de l'universit , se disant conscient que les transformations et les changements peuvent susciter des r actions d'ins curit . Il en appelle   la coll gialit  d'action de la communaut  universitaire pour donner la direction la plus adapt e pour faire face de fa on innovante aux d fis qui attendent l'Universit  dans les ann es   venir. Il insiste pour dire que la direction n'a pas de mod le pr d termin  et qu'elle a opt  pour une d marche collective de coconstruction.

Il pr sente ensuite certains engagements de sa part et de la part de son administration en regard de cette d marche. D'abord, le respect des instances, au premier chef le respect de l'Assembl e universitaire qui a la responsabilit , selon la charte de l'Universit , d' noncer « les principes g n raux qui pr sident   l'orientation de l'universit  et   son d veloppement ». Il s'engage   rendre compte   l'Assembl e universitaire des avanc es de cette r flexion   chaque  tape du processus. Le respect  galement du Conseil, qui, selon la charte, « exerce tous les droits de l'universit  et tous les pouvoirs n cessaires   son administration et   son d veloppement. » Il souligne que le mot « d veloppement » revient dans le texte de la charte, tant dans le libell  du mandat du Conseil que dans celui de l'Assembl e universitaire. L'une et l'autre instance doivent travailler de concert en comptant sur l'implication du plus grand nombre parmi toute la communaut . Il estime que dans un exercice de cette ampleur, la d mocratie universitaire et la coll gialit  ne peuvent  tre limit es   une seule instance, ni m me uniquement aux instances. C'est pourquoi, dans le processus de consultation qui s'amorce, les canaux informels auront aussi leur place. Il inclut dans ces d marches consultatives les rencontres avec divers partenaires, dont les partenaires syndicaux, rappelant que la direction s'est engag e   la transparence et au respect des conditions de travail de tous les employ s.

En ce qui concerne le calendrier, le recteur croit possible de d gager les grands principes de cette transformation institutionnelle d'ici la fin de la pr sente ann e universitaire, soit vers le mois de juin, et d'entreprendre des changements d s l'ann e prochaine, en 2016-2017. La mise en  uvre des actions de cette entente s' chelonne sur plusieurs ann es.

En terminant, le recteur, qui dit avoir le sentiment profond que la communaut  universitaire a un rendez-vous avec l'histoire de l'Universit  de Montr al, invite les membres de l'Assembl e   travailler ensemble   cette red finition du mod le acad mique de l'Universit .

AU-0574-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBL E

Aucun membre n'a d'information   soumettre.

AU-0574-6 P RIODE DE QUESTIONS

M. McFalls adresse une question   la vice-rectrice aux affaires  tudiantes et aux  tudes, Mme Louise B liveau qui soulignait   la pr c dente s ance que son titre ne comportait plus le

développement durable. Dans le contexte où l'Université Laval est la première université québécoise à être devenue « carboneutre », il s'interroge sur la symbolique pour l'UdeM de cette disparition dans le titre de la vice-rectrice.

Mme Béliveau indique que le changement de son titre ne veut pas dire que le développement durable devient une priorité moins importante pour l'UdeM. Elle souligne qu'il y a maintenant une vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable qui a la responsabilité des opérations du développement durable pour tout le campus. Il s'agit d'une décision du recteur pour faciliter la gestion et le suivi en matière de développement durable.

Le recteur explique qu'il a été constaté dans son premier mandat qu'une partie des questions touchant le développement durable était liée à l'académique et une autre aux services, d'où le changement mentionné par Mme Béliveau. Il souligne l'importance du développement durable comme responsabilité institutionnelle et aussi pour le recrutement d'étudiants. Il évoque plusieurs activités en ce domaine, notamment le campus Outremont qui sera certifié LEED. Il se dit ouvert à recevoir des suggestions pour promouvoir et développer cet aspect.

En complément, M. McFalls suggère que l'Université envisage de désinvestir du secteur pétrolier, dans la foulée d'autres universités nord-américaines, posant ainsi un geste symbolique et concret en regard du développement durable.

M. Filteau précise que la vice-rectrice Béliveau a toujours un mandat en matière de développement durable pour les éléments touchant l'aspect académique. Le volet gestion relève de son vice-rectorat. Il fait état du Comité de développement durable, présidé par M. Paul Lewis. Il indique que beaucoup d'actions sont prises en ce domaine mais ne sont pas suffisamment mises en valeur, comme le font d'autres institutions, par exemple pour l'obtention de certifications. Ce sont des éléments que l'on souhaite développer pour obtenir des reconnaissances officielles. En ce qui concerne le campus Outremont, la certification LEED porte sur les bâtiments et plus largement pour le concept global, qui tient compte de différents aspects tels que l'environnement, les déplacements, le transport actif.

M. Lavallée s'informe de l'état des discussions au BCI quant à la recherche d'une position commune au sujet des coupes dans le réseau universitaire.

Le recteur informe que le sujet sera discuté dans le cadre de l'assemblée générale du BCI qui aura lieu à la fin de la semaine. L'orientation qui se définit est que le BCI est un lieu commun de services qui peut servir à prendre des positions communes par des établissements concernés par des questions précises. Il donne en exemple un contentieux de certains établissements avec l'Ordre des ingénieurs, et un dossier en lien avec les facultés des sciences de l'éducation. Cependant, à son avis, certains sujets ne permettront pas de dégager des consensus, en particulier ceux qui touchent à la distribution financière.

M. Lavallée demande s'il y a un consensus au sujet des coupes du gouvernement.

Le recteur confirme que le BCI a pris position à ce sujet et est intervenu auprès des différents ministres et sous-ministres concernés, sans toutefois le faire sur la place publique.

M. Saul adresse une question au recteur concernant l'annonce qu'il a faite dans sa déclaration annuelle d'une tournée des unités concernant la transformation institutionnelle : est-ce qu'un calendrier est en place, et ses visites se feront-elles dans les facultés ou les départements ?

En ce qui concerne les unités qui seront visitées, le recteur indique que ce sera les facultés et dans certains cas les départements, sans que cela soit limitatif. Son objectif est de rencontrer le maximum de personnes, vu la complexité et la variété des problématiques et des contextes. Ces rencontres auront lieu cet hiver, toutefois le calendrier n'est pas établi parce qu'il aura à se conjuguer avec le calendrier des travaux du vice-recteur Boismenu.

Lors de ces rencontres, M. Saul suggère au recteur, outre d'écouter, d'expliquer à la communauté ce qu'il envisage en matière de transformation institutionnelle.

Le recteur répond qu'il reçoit très bien la suggestion. Il ajoute qu'il souhaite également rencontrer, dans le cadre de sa tournée, tous les services qui sont en soutien aux unités académiques, soulignant que les liens entre toutes les unités vont contribuer à définir le modèle souhaitable pour les années à venir.

Dans la foulée d'une discussion ayant eu lieu au sein de son assemblée départementale, Mme Zarowsky s'informe si l'Université est impliquée dans l'accueil des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre de la crise actuelle, et, plus largement, s'il est prévu de réfléchir aux politiques de l'institution et à l'appui et à l'accueil envers les étudiants, les chercheurs et les professeurs qui sont en fuite des guerres et des crises.

La vice-rectrice, Mme Louise Béliveau, confirme qu'il y a un certain nombre de réfugiés à l'UdeM sans pouvoir en préciser le nombre. Plusieurs projets sont en préparation en regard des réfugiés syriens, notamment avec le projet SEUR pour l'intégration de jeunes réfugiés des niveaux secondaire et collégial au cours de l'été, et un projet de la FEP en matière de francisation. Enfin, des actions sont faites pour favoriser l'accueil d'un ou de plusieurs étudiants en provenance de Syrie.

Le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, fait part du partenariat existant avec le ministère de l'Intégration de la Diversité et de l'Immigration (MIDI) pour l'offre d'un programme de francisation par l'École de langues de la FEP. Une demande a été reçue du MIDI il y a quelques jours pour augmenter le nombre de groupes de francisation à l'intention des réfugiés syriens. On évalue actuellement la possibilité d'ajouter une centaine de personnes, de même que 200 personnes additionnelles au campus de Longueuil.

M. Lavigne fait part que les cliniques de l'Université sont sollicitées dans le contexte de l'accueil des réfugiés syriens. La clinique l'Extension en particulier interviendra notamment dans la concertation des actions à l'UdeM.

Le recteur explique que l'Université a été moins sollicitée pour l'accueil d'étudiants syriens, la langue qu'ils utilisent étant l'anglais, ils sont naturellement orientés vers d'autres institutions. Cela démontre la nécessité de se soucier de ce volet linguistique qu'il a évoqué dans le cadre de séances précédentes.

M. Schiettekatte s'informe au sujet du processus de recrutement d'une personne à la direction du Bureau de la recherche.

Le recteur indique que le processus de recrutement est en cours. Il cède la parole au vice-recteur associé à la recherche, M. Bouvier, pour des précisions à ce sujet.

M. Bouvier confirme que le processus de recrutement est en cours. Une première liste de candidats a été dressée, et des entrevues devraient avoir lieu au mois de janvier.

AU-0574-7 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN MEMBRE
AU COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL
2015-A0021-0574^e-141

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente la recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité du statut du corps professoral, consignée au document **2015-A0021-0574^e-141**.

Outre la recommandation du Comité de nomination proposant la candidature de Mme Hélène Lebel, Mme Audrey Laplante propose la candidature de M. Vincent Jacquemet qui est professeur sous octroi, une catégorie de professeurs qui n'est pas représentée au sein de ce comité. Il lui semble important que toutes les catégories de professeurs soient représentées au sein d'un comité portant sur le statut du corps professoral. Elle indique que M. Jacquemet a accepté d'être mis en candidature et lui a transmis une courte note biographique qu'elle demande à lire. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations indique que pour des fins d'équité, elle permettra à Mme Laplante de donner lecture de la note biographique de M. Jacquemet s'il y a lecture de la note biographique de la candidate proposée par le CNAU.

Le président du CNAU rappelle qu'il n'est pas dans l'ordre que le Comité de nomination « défende » les candidatures qui sont mises de l'avant ni ne les présente de manière détaillée. Il rappelle le rôle et le mandat du Comité de nomination, qui est d'examiner les notes biographiques des candidats et de voir à l'économie générale du comité concerné, mais aussi de l'ensemble des comités. C'est dans cet esprit que le CNAU présente en séance sa recommandation sans donner de détail. Il appelle l'Assemblée à reconnaître le travail fait par le Comité et à souscrire au processus de mise en candidatures ouvert à tous les membres de l'Assemblée et comportant une longue période de mise en candidatures. Il indique que le Comité de nomination a discuté de cette tendance, depuis quelques séances, à présenter des candidatures autres que celles proposées par le CNAU. Bien que le Comité reconnaisse que la possibilité est donnée aux membres de présenter des candidatures séance tenante, cela devrait s'avérer en particulier lorsqu'il y a absence de candidatures. Il fait part que le Comité appelle les membres de l'Assemblée à soumettre les candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures pour qu'il puisse en tenir compte et que l'Assemblée puisse bénéficier du travail du Comité.

La présidente dit ne pas vouloir voir s'amorcer un débat sur le processus de nomination, le secrétaire général ayant déjà annoncé qu'une réflexion sera faite à ce sujet et qu'une proposition sera présentée à l'Assemblée prochainement. Pour des raisons d'équité, elle suggère que l'Assemblée procède au vote immédiatement.

M. Saul désire savoir de Mme Laplante pourquoi la personne qu'elle a recommandée n'est pas sur la liste des personnes qui ont accepté d'être mises en candidature figurant sur le rapport du CNAU.

M. Schiettekatte qui aurait voulu répondre à M. Charest, présente un point d'ordre. Il estime qu'à partir du moment où la présidente des délibérations a permis à M. Charest de donner son point de vue, la discussion a été lancée et ne peut être interrompue à ce moment-ci.

La présidente des délibérations rappelle que le présent point n'appelle pas à une discussion sur le mode de nomination, mais à un vote sur un membre du Comité du statut du corps professoral. Considérant que M. Charest a fait valoir le point de vue du comité, elle consent à donner une dernière fois la parole à Mme Laplante, non pas pour présenter les états de services de M. Jacquemet, parce qu'il y aurait iniquité, mais pour justifier davantage pourquoi cette candidature arrive à ce moment-ci.

Mme Laplante explique qu'elle a réalisé, au moment de l'étude de la candidature, qu'il n'y avait pas de professeur sous octroi au sein de ce comité, ce qui lui semblait un grand manque. Elle aurait aimé le réaliser au moment de l'appel de candidatures. Elle ajoute que M. Jacquemet est un professeur de la Faculté de médecine. Cela dit, le règlement de régie interne de l'Assemblée prévoit que les membres puissent ajouter des candidatures séance tenante, et elle désire se prévaloir de cette possibilité.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Hélène Lebel à la majorité des voix (50 voix exprimées en sa faveur et 27 en faveur de M. Jacquemet).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral :

- Mme **Hélène Lebel**, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2019.

AU-0574-8

ÉTATS FINANCIERS 2014-2015

2015-A0021-0574^e-144, 2015-A0021-0574^e-145
2015-A0021-0574^e-146, 2015-A0021-0574^e-147

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2015 à l'aide d'une présentation électronique (2015-A0021-0574^e-147) ainsi que trois documents qui ont été préalablement soumis à l'Assemblée: les *États financiers au 30 avril 2015* (2015-A0021-0574^e-144), les *Commentaires et faits saillants* (2015-A0021-0574^e-145), et les *Dépenses des Facultés et des Services* (2015-A0021-0574^e-145).

M. Schiettekatte demande s'il est possible de recevoir les subventions destinées à des investissements immobiliers directement dans le fonds d'immobilisation; et si non, s'il est possible de présenter d'une part la fraction du montant du virement interfonds qui est dû à ce genre de subvention, et, d'autre part, la fraction qui fait l'objet d'un transfert des fonds de fonctionnement vers les fonds d'immobilisation.

M. Nowakowski explique que la partie de la subvention de fonctionnement qui est calculée en soutien à des acquisitions d'immobilisations n'est pas destinée de façon immuable à ces acquisitions d'immobilisations. Les subventions qui sont affectées directement vers les acquisitions d'immobilisations vont au Fonds des immobilisations, le reste va au Fonds de fonctionnement, lequel est sujet aux décisions de la direction et du Conseil de l'Université.

M. Schiettekatte demande si l'on peut préciser quelle fraction des virements interfonds vient de décisions discrétionnaires et quelle fraction vient de choses inévitables.

M. Nowakowski explique que ce n'est pas possible dans le cadre de la confection du budget, notamment parce que des enveloppes budgétaires sont accordées aux unités, par exemple les facultés, lesquelles ont un pouvoir décisionnel quant à la ventilation des enveloppes budgétaires.

M. McFalls demande des précisions au sujet des « gains de productivité » mentionnés à la page 5 de la présentation.

M. Nowakowski indique que c'est un ajustement imposé par le gouvernement : il s'agit d'une subvention négative qu'ils ont appelée gains de productivité.

M. Troncy présente une série de questions précises en lien avec le régime de retraite de l'Université (RRUM), en se reportant à la page 28, note 12 a). En tant que fiduciaire, il se dit surpris que les 174 M\$ d'excédents se retrouvent dans les actifs de l'Université. Il demande si c'est conforme; et d'autre part s'informe à savoir s'il y a eu des décisions du Comité de retraite quant à l'utilisation des excédents.

M. Nowakowski indique que les PCGR obligent la présentation des excédents dans les actifs de l'Université, et d'autre part confirme qu'il s'agit d'un calcul comptable qui n'a aucune influence sur le provisionnement du Régime. Dans cette optique, il ne peut y avoir de décisions du Comité de retraite quant à l'utilisation de l'excédent affiché aux états financiers de l'Université.

M. Troncy demande s'il y a un gage de l'Université sur l'utilisation future de ce 174 M\$.

M. Nowakowski explique que selon les principes comptables, l'actif du régime de retraite doit être présenté aux états financiers. Cependant cette notion comptable ne représente pas le droit d'utilisation, simplement un estimé du bénéfice futur potentiel. En vertu de la loi, l'Université ne peut pas utiliser ces montants pour financer autre chose. Il réitère son explication quant au fait que, dans le cadre de l'évaluation du déficit de fonctionnement de l'Université, il est fait abstraction de cet actif qui est constaté au bilan.

M. Troncy observe que selon l'article 6.08 du règlement du régime de retraite, la caisse de retraite a le droit de décider, par exemple, d'augmenter l'indexation.

M. Filteau tient à préciser qu'en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, toutes les caisses de retraite enregistrées au Québec et au Canada doivent faire l'objet d'une fiducie séparée et intouchable par l'institution, et gérée par un groupe fiduciaire.

M. Saul présente une première question concernant les charges, en se reportant au tableau présenté à la page 3 des *États financiers* et à celui présenté à la page 11 du document *Commentaires et faits saillants* : il s'informe au sujet du total des charges et de la répartition qui ne correspondent pas.

M. Nowakowski dit ne pas avoir l'information sous la main, mais reviendra avec une explication à cette question.

M. Saul présente ensuite une deuxième question sur la dette, en se reportant à la page 24 des *États financiers* : il désire savoir quel est le montant de la dette accumulée de l'Université.

M. Nowakowski précise que les termes « dette accumulée » réfèrent en fait au déficit accumulé de l'Université, lequel est constitué du cumul des surplus et des déficits des années précédentes; le déficit accumulé est de l'ordre de 156 M\$. Pour sa part, la dette comporte, par exemple, des obligations émises au nom de l'UdeM par le ministère de l'Éducation pour financer des acquisitions d'immobilisations subventionnées par le gouvernement. Le déficit accumulé au 30 avril 2015 est de 156 M\$, ce qui représente une augmentation de 9 M \$ par rapport à l'année précédente.

M. Lairini désire des explications d'une part au sujet du triplement des créances douteuses sur les droits de scolarité; et deuxièmement, au sujet de l'augmentation de 15% de la catégorie *Autres personnels enseignants non réguliers*, ainsi que sur la typologie de cette rubrique.

En ce qui concerne l'augmentation des mauvaises créances, M. Nowakowski explique qu'elle provient d'une part d'un ménage des sommes passées dues qui étaient irrécupérables et qui ont été radiées des livres. D'autre part, il a été constaté que le défi par rapport au recouvrement de certaines dettes étudiantes commençait à être plus important. Pour ce qui est de la variation du personnel enseignant non régulier, il s'agit simplement d'un changement de catégorie d'un groupe de personnel à la Faculté de médecine vétérinaire qui est passé de personnel enseignant régulier à professeur de clinique. Enfin, il y a eu une hausse de professeurs de clinique à la Faculté de médecine, mais la hausse s'explique surtout par le changement de catégorie à la Faculté de médecine vétérinaire.

M. Ghanty demande des explications relativement au montant de 400 000 \$ reliés aux dépenses du CEPSUM, mentionnées à la page 30 du document 145.

M. Nowakowski explique que les informations financières sur le CEPSUM sont présentées de façon distincte étant donné que le CEPSUM est une unité autofinancée qui doit équilibrer son budget. On lui permet de faire un déficit de 400 000 \$ qui est absorbé dans les comptes généraux de l'Université. Ces 400 000 \$ représentent la contribution générale de l'Université aux sports d'excellence, à laquelle s'ajoutent les bourses d'excellence et enfin un déficit de fonctionnement de 15 000 \$.

M. Ghanty demande ensuite des précisions au sujet des dépenses de l'ordre de 4 222 000\$ du Centre d'expertise Synchro mentionnées à la page 33 du document 146.

M. Nowakowski explique que la mission du Centre d'expertise Synchro est de soutenir toutes les opérations en lien avec le logiciel Synchro, pour ce faire, le Centre entreprend des mises à jour annuelles et des projets de développement de nouvelles fonctions en réponse aux besoins fonctionnels des unités. En outre, le Centre d'expertise travaille au développement de certains outils, par exemple un outil d'intelligence d'affaires permettant aux chercheurs de consulter leur compte de manière plus facile et directe qu'avec Synchro.

M. Troncy présente une question à propos du déficit de 70.7 M\$ du PSR et celui des avantages post-retraite qui est à peu près du même montant. Est-ce que l'Université considère la capitalisation de ces régimes pour en assurer la pérennité, ou est-ce qu'on ne fait que les rapporter année après année?

M. Nowakowski explique que la notion comptable qu'on respecte dans ce cas est de s'assurer de comptabiliser à une date donnée les engagements qui existent par rapport à une période future. Par exemple, les engagements par rapport au programme surcomplémentaire seront rencontrés lorsque la dépense sera effectuée. Donc, encore une fois, en ce qui concerne la comptabilisation des avantages sociaux futurs, la planification budgétaire, de même que l'évaluation de la situation financière de l'université, font abstraction de cet élément. Il s'agit d'une façon de présenter qui est requise par le PCGR. Le Ministère ne tenait pas compte du 300 quelque millions de dollars de passif qui était constaté dans les années précédentes, il ne tient pas compte non plus des cent quelque millions d'actifs qui sont constatés maintenant. C'est un artifice comptable.

M. Troncy demande des précisions au sujet du montant de 270 M\$ en lien avec le solde de fonds, à la fin du tableau à la page 4 des *États financiers*.

M. Nowakowski explique que ce montant correspond à la *réévaluation et autres éléments reconnus afférents au régime à prestations définies*, qui est en lien avec le changement de méthode comptable évoqué précédemment par rapport aux avantages sociaux futurs. Encore une fois, il s'agit d'un artifice comptable.

Se reportant au document 145, M. Ghanty observe qu'on permet au CEPSUM de faire un déficit et qu'on attribue des bourses d'excellence pour près d'un demi-million de dollars alors qu'on coupe dans certains départements et facultés, il s'interroge sur la pertinence de subventionner autant le sport d'excellence. Se reportant ensuite à la page 31, il tient à souligner que les services alimentaires présentent un déficit de 10 000 \$ qui est nettement plus bas que d'autres années. Il souligne que les services alimentaires, qui comptent plusieurs travailleurs du syndicat 1244, offrent un service de traiteur qu'ils devraient être les seuls à fournir sur le campus, alors qu'il constate qu'il y a plusieurs traiteurs qui viennent de l'externe. Il estime que cette approche est une bonne façon d'avoir un service auto financé qui fonctionne bien si cette règle est respectée, et il souhaite qu'on invite les facultés à commander à l'interne au lieu de commander à l'externe. M. Ghanty souhaite ensuite présenter un commentaire au sujet du stationnement.

La présidente des délibérations indique à M. Ghanty que ses commentaires lui semblent davantage porter sur les orientations budgétaires que sur les états financiers. Elle se demande s'il ne serait pas plus pertinent de présenter ses commentaires au point suivant portant sur les orientations budgétaires.

M. Filteau souligne que les orientations budgétaires sont d'ordre général et ne portent pas sur des éléments pointus comme ceux soulevés par M. Ghanty. Pour cette raison, il propose de répondre aux commentaires à ce moment-ci, ce dont convient la présidente des délibérations.

M. Ghanty rappelle la hausse récente des stationnements, puis présente un commentaire au sujet de problèmes observés à propos de leur entretien, notamment des relevés émis en raison de conditions dangereuses et la signalisation manquante.

Au sujet du CEPSUM, M. Filteau précise qu'il ne lui est pas autorisé de faire des déficits. Comme le CEPSUM est autofinancé, lorsqu'il fait un surplus, il peut le conserver, mais lorsqu'il fait un déficit, il doit l'absorber. En ce qui concerne le sport d'excellence, la subvention est octroyée sous forme de bourses d'études aux étudiants athlètes. Il explique que ce soutien aux athlètes apporte une visibilité et un bénéfice pour l'institution qui est non négligeable. Au sujet des services alimentaires, il se dit heureux que M. Ghanty ait remarqué les efforts qui ont été faits en matière de réduction du déficit qui s'explique par un changement de fournisseurs pour les denrées, à la suite d'un appel d'offres. D'autre part, une demande a été faite à l'équipe de gestion du service alimentaire pour structurer un service de traiteur, cette démarche est en cours. En ce qui concerne la question de l'entretien des stationnements, il dit prendre bonne note du commentaire. Enfin, à propos de Synchro, il explique que cet outil réalise des opérations qui étaient auparavant effectuées par d'autres unités, par exemple la DGTIC; le système est fonctionnel et de plus en plus performant. Le Centre d'expertise Synchro regroupe les ressources au sein d'une unité avec un mandat de gestion d'outils pour s'assurer du bon fonctionnement, mais a aussi un mandat de développement d'intelligence d'affaires et de suivi des outils qui contribue à améliorer les processus.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à ce point de l'ordre du jour.

Au terme de ce point, l'Assemblée suspend sa séance pour la pause pour le repas du midi et reprend ses travaux à 13 h 15.

AU-0574-9 **COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017
2015-A0021-0574^e-142

Ce point est traité après le point 10.

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires pour l'année 2016-2017 à l'aide d'une présentation électronique (document 2015-A0021-0574^e-142). La présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, Mme Danielle Morin, fait ensuite brièvement état des échanges du Comité qui s'est réuni la semaine précédente au sujet des orientations budgétaires.

M. Troncy observe qu'entre 2012 et 2015, le taux la croissance du budget affecté à l'enseignement et à la recherche est de 7.2 % alors que pour les secteurs administration et services à l'enseignement il atteint 13.6 % et 17.5 %, pour le BRDV c'est plus 28 %, et la DRH, plus 32.6 % sur la même période. Il se dit très interpellé par ces choix et demande s'il est possible qu'une évolution différente soit envisagée.

M. Filteau signale d'abord que le commentaire se rapporte aux budgets spécifiques des unités qui feront l'objet d'une présentation en mars. D'autre part, il appelle à la prudence pour ce qui est d'interpréter les chiffres portant sur des unités spécifiques sans tenir compte de l'historique. Par exemple, l'augmentation de 32 % associée aux ressources humaines s'explique par le fait qu'auparavant cette unité n'était pas responsable de la paie; maintenant, elle assume cette fonction avec l'ajout d'une équipe à cette fin. Par ailleurs, il souligne que l'orientation n° 5 vise à assurer un niveau approprié d'effectifs enseignant et de soutien. Il fait remarquer qu'en 2014-2015 la croissance des ressources consacrées à l'enseignement est plus grande que celles allouées à « l'administratif ».

Mme Annie-Claude Vanier demande des précisions relativement à l'orientation n° 2, deuxième sous-point : plus spécifiquement, quelles seraient les activités de formation continue qui pourraient bénéficier d'un appui, et sur la base de quels critères seraient-elles sélectionnées.

Mme Béliveau répond qu'actuellement il n'y a pas de critères spécifiques ou de programmes précis, mais que plusieurs éléments sont en préparation, notamment les programmes de francisation à la FEP. Il y a également une nouvelle vice-rectrice adjointe à la formation de premier cycle et à la formation continue qui travaille sur le développement de la formation continue, qui pourra présenter des informations à ce sujet plus tard au cours de l'année.

Mme Vanier désire souligner l'importance de s'assurer que les ressources et les efforts qui sont mis dans le développement d'activités de formation continue n'empiètent pas sur le développement de la formation subventionnée.

Concernant le deuxième point de l'orientation n° 1, contenir la croissance de la masse salariale globale de l'ensemble des personnels, M. Burke demande s'il serait possible d'avoir un peu plus de précision, en particulier en ce qui concerne les actions qui ont été prises l'année dernière, à savoir s'il y aura des changements et si de nouvelles actions sont prévues.

M. Filteau rappelle qu'il s'agit d'une orientation et non d'un élément spécifique. L'élément fondamental de cette orientation est qu'il y a un appariement à faire entre l'évolution de la masse salariale de l'institution et le financement qu'elle reçoit en conséquence du gouvernement. Il s'agit donc de s'assurer d'un plus grand arrimage du coût des ressources institutionnelles avec les politiques salariales du gouvernement.

Mme Andréanne St-Gelais demande des précisions au sujet de l'orientation n° 3, en particulier sur la mise en œuvre du plan de développement stratégique académique du campus numérique : qu'en est-il de ce plan de développement et est-il disponible.

Le vice-recteur Boismenu informe de la tenue de rencontres avec les vice-recteurs et avec les facultés pour faire le point sur l'inventaire du patrimoine numérique, et connaître à quel niveau et sur quelles matières le développement du numérique est assuré par les facultés. Un état des lieux devrait pouvoir être entrepris à partir du mois de janvier en vue d'avoir des orientations sur ce campus numérique au cours de l'hiver, et commencer à initier des actions à partir de juin prochain. Cette question du campus numérique fera partie de la planification stratégique qui va revenir devant l'Assemblée universitaire, comme devant d'autres instances de l'Université.

En premier lieu M. Molotchnikoff se dit heureux de lire dans les orientations que l'on va revenir à l'équilibre budgétaire, parce qu'il est de ceux qui croient qu'un déficit continu draine l'institution vers le déclin petit à petit. Par ailleurs, les orientations lui paraissent être axées sur l'académique et l'enseignement, mais trop peu sur la recherche, qui est la deuxième mission fondamentale de l'Université. Il aurait voulu voir des actions concrètes en ce domaine, par exemple la création de fonds internes, des fonds réservés pour des groupes de recherche, des centres de recherche, et pour des professeurs en démarrage.

M. Filteau indique que les activités de recherche sont englobées sous le premier élément de l'orientation n° 3. D'autre part, le vice-rectorat à la recherche a un budget annuel, le CEDAR, qu'il utilise pour financer des groupes de recherche. Il rappelle que la recherche est aussi soutenue de façon importante par le fonds de fonctionnement étant donné que les frais indirects de la recherche que l'institution reçoit pour l'ensemble de la recherche sont de loin insuffisants. Il y a également des éléments fondamentaux qui sont prévus dans le budget depuis des années. Enfin, la nouvelle équipe au vice-rectorat à la recherche pourra lancer des initiatives et activités de recherche structurantes dont le démarrage pourra être appuyé.

Relativement au deuxième point de l'orientation n° 4, à l'effet de doter l'administration centrale d'une enveloppe budgétaire pour soutenir les priorités en lien avec les orientations stratégiques

institutionnelles, M. Lavallée demande s'il s'agit d'une enveloppe déjà existante ou s'il s'agit d'une nouvelle enveloppe.

M. Filteau indique que non, cela réfère au 1% qui est pris à même les unités pour l'orientation n° 3 principalement.

Relativement à l'orientation n° 1, Mme Fradet se dit d'accord avec M. Molotchnikoff sur les effets délétères d'un déficit à long terme. Par contre, elle se demande si de viser cet objectif ne revient pas à donner raison au gouvernement sur la capacité de l'Université d'aller de l'avant malgré les coupes gouvernementales. Elle évoque également la question du faible taux de financement pour les emprunts discuté au point précédent.

M. Filteau rappelle que les universités sont tenues par la loi d'atteindre l'équilibre budgétaire, et que la subvention du gouvernement est conditionnelle à l'atteinte de cet équilibre. En situation de déficit, l'institution doit adopter un plan de retour à l'équilibre, ce qui a été fait en essayant de moduler l'aspect temporel afin d'atténuer les impacts sur l'institution. Même sans cette obligation légale, tel que mentionné par M. Molotchnikoff, avoir de la dette entraîne des impacts sur les opérations et ultimement sur la marge de manoeuvre de l'institution. Il réitère l'explication de M. Nowakowski sur l'impact d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt.

À propos du budget de l'année 2014-2015, le recteur souligne que l'UdeM est l'établissement au sein du réseau qui a le plus gros déficit. Les autres établissements n'ont pas ce niveau de déficit, certains sont en équilibre et certains sont mêmes en surplus. La direction a fait ce choix pour minimiser l'impact négatif des coupes sur les unités, mais elle a peu de marge de manoeuvre à l'égard des exigences du gouvernement.

À propos du commentaire de M. Filteau sur la prudence dans l'interprétation des chiffres, M. Troncy souligne qu'il a examiné les chiffres sur quatre ans et a fait état de situations qui témoignent d'une tendance lourde. Dans ce contexte et considérant la performance de l'UdeM en recherche, il est d'avis que l'investissement sur le renouvellement des forces vives de l'Université amènerait plus de richesses.

l'Assemblée universitaire approuve les orientations budgétaires 2016-2017, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0021-0574^e-142** déposé aux archives.

AU-0574-10 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS**

2015-A0021-0574^e-150, 2015-A0021-0574^e-151
2015-A0021-0574^e-152, 2015-A0021-0574^e-153

La présidente des délibérations indique que le président du Comité du statut du corps professoral étant présent en vue de la présentation du rapport d'étape de ce comité prévu au point 10, elle suggère à l'Assemblée d'intervertir les points 10 et 9 de l'ordre du jour de manière à traiter immédiatement du point 10, portant sur les rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée. L'Assemblée y consent.

La présidente des délibérations cède la parole à M. Pierre Trudel, président du Comité du statut du corps professoral.

M. Trudel fait rapport sur l'état d'avancement des travaux du comité sur le mandat confié récemment par l'Assemblée universitaire concernant les incidences sur le statut du corps professoral des projets de changement de structure à la Faculté de théologie et de sciences des religions. Le Comité estime qu'il pourra déposer son rapport à l'Assemblée au mois de mars 2016. Il profite de l'occasion pour inviter les membres de l'Assemblée ou d'autres personnes qui souhaitent partager leur position ou leur expertise sur cette question avec le Comité, à communiquer avec le secrétaire général pour ce faire. Le

Comité prévoit terminer sa collecte d'information d'ici la fin du mois de janvier. L'autre mandat du Comité porte sur le suivi des contrats d'affiliation avec les établissements de santé qui doit faire l'objet d'un examen périodique pour examiner, s'il y a lieu, les enjeux du statut du corps professoral qui pourraient être soulevés dans la gestion des contrats ou les relations avec les établissements affiliés.

Le secrétaire général indique que les rapports d'étape des présidents des comités suivants ont été déposés sur le wiki : Comité de la recherche, Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, Comité de la planification et Comité de nomination de l'Assemblée universitaire.

M. Schiettekatte désire savoir à laquelle des trois dates mentionnées dans le rapport du Comité de la planification (document 150) la question de la transformation institutionnelle a été traitée par le Comité.

Le secrétaire général indique que cette question a été traitée de façon plus formelle le 4 décembre, mais qu'il en a été question également aux deux réunions précédentes.

L'Assemblée procède à l'étude du point 9.

AU-0574-11 **DEMANDE D'AJOUT D'UN POSTE VOTANT POUR LES EMPLOYÉS DE LA RECHERCHE AU SEIN DU COMITÉ DE LA RECHERCHE**
2015-A0021-0574^e-143

La présidente des délibérations invite M. Pierre Ménard-Tremblay, qui a demandé l'inscription du point à l'ordre du jour, à présenter le point. Se reportant au document (2015-A0021-0574^e-143), M. Ménard-Tremblay présente la demande qui est l'effet de modifier le statut d'observateur à celui de membre votant pour le représentant des employés de la recherche au sein du Comité de la recherche.

M. Schiettekatte dit appuyer la résolution, soulignant que les employés de la recherche sont des contributeurs importants à la recherche. Il souligne également la précarité des postes qu'ils occupent et leur expertise, qui est irremplaçable, de sorte qu'il serait très utile que les membres de ce groupe puissent intervenir au Comité de la recherche. Il mentionne par ailleurs que la proposition ne vise pas simplement l'ajout d'un poste de membre votant, mais plutôt une modification du poste entraînant la disparition du poste d'observateur. Suivant ce changement, l'Assemblée devra procéder à une nomination selon la procédure habituelle.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire modifie le statut d'observateur du représentant des employés de la recherche au sein du Comité de la recherche à celui de membre actif ayant droit de vote, conformément à la demande apparaissant au document **2015-A0021-0574^e-143** déposé aux archives.

AU-0574-12 **TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE**
2015-A0021-0574^e-148, 2015-A0021-0574^e-148.1
2015-A0021-0574^e-149

Le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, présente l'état de question et la proposition (document 2015-A0021-0574^e-148) et le document de réflexion sur la transformation de l'Université (document 2015-A0021-0574^e-148.1) soumis à l'Assemblée universitaire. Le vice-recteur fait également état du plan de communication et de la démarche de consultation lancée par la mise en ligne d'un site Web dédié à la transformation

universitaire. La communauté universitaire y est invitée à soumettre des commentaires et des mémoires. Le document de réflexion et la démarche de consultation ont été soumis et entérinés par le Comité de la planification (COPLAN).

M. Boismenu présente ensuite le site Web qui vise à susciter la participation de l'ensemble de la communauté à cette consultation, et le calendrier des activités de consultation prévues, débutant avec la mise en place de forum de consultation dirigés par un expert indépendant au début de l'hiver 2016. Enfin, il indique qu'il présentera un état d'avancement de cette question à l'Assemblée universitaire à chacune de ses séances régulières. Un rapport sera également présenté une fois par mois au Conseil, au COPLAN, au comité de direction élargie et aux réunions des directeurs généraux de services. Au terme de sa présentation, M. Boismenu donne lecture de la proposition qu'il soumet à l'Assemblée, telle qu'elle est formulée dans le document de présentation, soit : « que l'Assemblée universitaire prenne acte de la démarche de consultation convenue par le Comité de la planification et du document déposé intitulé « *Réflexions sur la transformation de l'Université de Montréal* ».

M. McFalls présente une question relative à la procédure. Deux propositions ayant été soumises au Comité de l'ordre du jour pour le présent point, il désire savoir dans quel ordre l'Assemblée va débattre de ces propositions.

La présidente des délibérations suggère à l'Assemblée de se former en comité plénier pour une discussion de fond sur la présentation et la proposition présentées par le vice-recteur Boismenu. Selon sa compréhension, la proposition soumise par MM. McFalls et Schiettekatte a été présentée avant qu'ils soient au courant de la proposition et du document déposés par le vice-rectorat. Observant que plusieurs points de leur proposition sont inclus dans la proposition de M. Boismenu, elle doit la considérer comme une contre-proposition. Elle estime donc que la proposition qui vient d'être présentée par M. Boismenu doit être débattue dans un premier temps. Elle suggère que les amendements éventuels à cette proposition soient annoncés pendant la discussion en comité plénier, lesquels seront discutés au moment de revenir en assemblée délibérante.

Compte tenu que les deux propositions ont été déposées au Comité de l'ordre du jour dans les délais prévus et que les propositions ne sont pas forcément contradictoires, M. McFalls souhaite que la deuxième proposition soit débattue indépendamment de la première proposition.

La présidente des délibérations précise que sa proposition a été reçue à la suite de la réunion du Comité de l'ordre du jour qui se réunit deux semaines avant la séance de l'Assemblée universitaire, et que le point sur la transformation institutionnelle était déjà inscrit à l'ordre du jour. Elle explique qu'elle n'a pas le choix de considérer sa proposition comme une contre-proposition étant donné que plusieurs points recoupent la proposition de M. Boismenu, par exemple en ce qui a trait aux responsables et aux modalités de la consultation. Elle estime que la façon la plus simple de traiter la question est de partir de la proposition présentée par le vice-rectorat. Il indique à M. McFalls qu'il lui est possible d'annoncer qu'il souhaite maintenir sa proposition telle quelle, le cas échéant il reviendra à l'Assemblée d'en disposer.

Une proposition est faite, et appuyée, à l'effet que l'Assemblée se transforme en comité plénier.

M. Fallu annonce qu'il votera contre la proposition de former un comité plénier puisque le but premier du comité plénier est de discuter pour parvenir à formuler une proposition lorsqu'il n'y en a pas. Étant donné qu'il y a deux propositions, qui, selon lui, sont des contre-propositions, il estime que l'Assemblée devrait disposer formellement de la première, qui a préséance, et ensuite de l'autre, selon les règles de l'assemblée délibérante.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition de former un comité plénier, la proposition est adoptée par 39 voix en faveur, 38 contre et 4 abstentions. L'Assemblée se transforme en comité plénier pour une durée de 30 minutes.

M. Boismenu rappelle qu'il a présenté précédemment une proposition qu'il voudrait voir traiter à la suite du comité plénier. Il rappelle que le Comité de la planification (COPLAN) est un comité qui relève du Conseil et de l'Assemblée et que son mandat est tout à fait en conformité avec l'exercice proposé par le vice-rectorat. Il fait état du mandat du COPLAN et de la composition du comité qui est formé de membres des différentes catégories de personnel de l'Université. Il informe que le comité a fait des suggestions déjà et il dit avoir constaté qu'il y avait un intérêt marqué pour le sujet. L'objectif est de consulter le plus largement possible. Enfin, il rappelle que cette consultation sera animée par une ressource indépendante pour s'assurer que cette consultation soit sans faille.

M. Fallu rappelle que la charte de l'Université indique que l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement. Évoquant le rapport Deschênes, qui s'est penché sur la charte de l'Université, il mentionne qu'il y a été clarifié que l'on planifie d'abord et que l'on développe ensuite, et que sur ce dernier point le COPLAN pourrait effectivement exercer ce rôle, si tant est que l'Assemblée universitaire eût débattu du point et confié ce mandat au COPLAN. Il considère que le COPLAN s'est autoproclamé l'instance pour mener cette consultation. D'autre part, il considère que des énoncés généraux ont été évoqués à l'Assemblée, mais que celle-ci n'a pas été saisie du problème auquel on tente d'apporter des solutions. Il demande quel est le problème auquel la transformation institutionnelle tente de répondre en termes concrets.

La présidente des délibérations suggère de recevoir plusieurs questions à l'intention de M. Boismenu qui donnera réponses par la suite.

M. Nadeau évoque une consultation sur la planification des espaces dans la foulée du projet du nouveau campus, tenue il y a quelques années, lors de laquelle il avait interrogé le recteur, qui était à cette époque vice-recteur, sur la méthodologie qui avait conduit aux résultats qui étaient présentés à l'Assemblée universitaire, lequel lui avait répondu qu'il s'était fié à son intuition. Il demande quelle est la méthodologie utilisée qui permettra de vérifier que ce qui sera retenu de cette consultation sera véritablement à l'image de ce qui aura été reçu de la part de la communauté. À son avis, pour assurer une crédibilité aux résultats de la consultation, on doit passer par des instances qui sont régulières et non par des instances qui sont parallèles à celles connues.

Au sujet de la consultation évoquée par M. Nadeau, le recteur précise que cette consultation, qui a duré deux ans, a fait l'objet d'une méthodologie rigoureuse, que de nombreuses personnes ont été consultées, et que des discussions ont été faites à l'Assemblée universitaire. En ce qui concerne la nécessité de revenir aux instances, il réitère que les travaux seront documentés et feront l'objet de discussions à chaque séance de l'Assemblée, considérant que toute grande orientation doit passer par celle-ci. Il s'étonne que cela soit mis en doute, l'ayant souligné dans son rapport en citant les pouvoirs de l'Assemblée universitaire à cet égard, comme indiqué dans la charte.

Mme Louise Béliveau qui évoque les changements importants auxquels font face les institutions de haut savoir — les façons de diffuser le savoir, le modèle de formation universitaire, etc. — s'étonne d'entendre dire que l'Université ne devrait pas changer. Il lui semble que l'institution devrait se donner l'occasion de réfléchir sur ce qu'elle est et devrait être, et ce qu'elle pourrait faire pour accomplir mieux sa mission. À son avis, pour ce faire, il faut consulter le plus largement possible tous les membres de la communauté universitaire, ce qui est proposé de faire en procédant avec les instances usuelles de l'Université, soit l'Assemblée universitaire, et le COPLAN qui est un comité de l'Assemblée universitaire et du Conseil et dont c'est le mandat.

M. Saul considère qu'il s'agit d'un projet ambitieux et audacieux pour le changement. Une idée intéressante, cependant l'exercice comporte des lacunes qui peuvent compromettre son succès. Il explique que le problème de base dans cette démarche vient du fait que l'on ne voit pas le lien entre le problème de financement et le nombre d'étudiants et la solution de l'interdisciplinarité comme formule d'avenir pour l'université, éléments évoqués dans le document du vice-rectorat. La consultation sera gênée par cette confusion des deux réalités, la réalité principale étant matérielle et la solution étant intellectuelle. Il mentionne que ce dont on parle actuellement dans la communauté universitaire ce n'est pas de transformation académique, mais de fusions pour faire des économies. Nombre de membres de

la communauté pensent que la restructuration est déjà préparée et que cette consultation intellectuelle, qui sera de haut niveau, n'a aucun rapport avec le problème à résoudre. À son avis, la consultation est prématurée, car la communauté universitaire ne sait pas sur quoi on la consulte : est-ce pour faire des économies, ou est-ce pour discuter d'interdisciplinarité. Il estime qu'il doit d'abord y avoir un exercice pédagogique de la part de la direction pour répondre à cette question, et ensuite une démarche de consultation. Cela dit, il annonce qu'il fera un amendement à la proposition du vice-recteur dans l'esprit de l'intervention qu'il vient de faire.

M. Arseneault remarque que le site Web sur la transformation universitaire s'intitule : « Une université agile dans un monde en transformation », et qu'on y rappelle que dans sa déclaration annuelle le recteur a invité la communauté à rendre l'université plus agile. Il dit avoir été amené à s'intéresser aux structures d'organisation des industries pour ses recherches et son enseignement, et cite plusieurs définitions afférentes au terme « agilité » puisées dans la littérature. Il dit souhaiter que l'Assemblée universitaire réalise son mandat et qu'elle énonce les principes généraux qui président aux orientations de l'université et à son développement par rapport aux structures organisationnelles et au but recherché, en particulier sur le bien-fondé pour une université de viser à atteindre davantage d'agilité organisationnelle. Il estime que l'organisation agile n'est pas la seule alternative à une structure perçue comme peu performante. D'autres alternatives peuvent être envisagées selon les besoins et le diagnostic qui seront présentés et selon les orientations que l'Assemblée aura énoncées lorsqu'on lui aura donné l'occasion de participer activement à la réflexion, plutôt que de simplement prendre acte d'un processus qui a déjà été pensé ailleurs.

Mme Laplante pense que pour qu'il y ait un véritable processus de coconstruction, la consultation doit être pilotée par un comité exclusif de l'Assemblée universitaire. D'autre part, comme mentionné dans d'autres interventions, elle pense qu'il faut présenter une problématique qui s'appuie sur des faits et des données et qui permette de comprendre les raisons pour lesquelles on doit faire des transformations, afin d'être en mesure de trouver des solutions et entreprendre des transformations. Elle observe que le texte soumis regroupe des réflexions entremêlées à des problèmes, des solutions et certaines valeurs que l'on voudrait mettre de l'avant, mais ne comporte pas d'informations à cet égard.

M. Charest rappelle que le recteur a énoncé clairement les grandes problématiques auxquelles l'Université et la plupart des grandes universités sont confrontées, lorsqu'il a annoncé la composition de son équipe en avril dernier, et lors de sa déclaration annuelle, au mois de novembre. À propos des enjeux évoqués — enjeux financiers, projet académique, modèle organisationnel, situation des clientèles étudiantes —, il croit que tous ces facteurs participent de la nécessité d'entreprendre une démarche de remise en question. Il se dit convaincu que la situation actuelle de l'Université est insoutenable à moyen terme, ne serait-ce que sur le plan budgétaire et en ce qui concerne la situation de la clientèle étudiante. Dans ce contexte, la question se pose de voir comment faire un exercice de réflexion large et ouvert qui conduira à l'élaboration d'un projet académique en premier lieu, mais aussi à un projet institutionnel inclusif, qui n'appartient pas uniquement à l'Assemblée universitaire, mais qui appartient à l'ensemble de l'institution. La direction a fait le choix d'une coconstruction dans un processus ouvert, large, multiple, qui va s'étendre sur plusieurs mois. En ce qui a trait aux questions soulevées au sujet de la valeur scientifique ou de l'indépendance à l'égard de ce processus, M. Charest indique que la meilleure garantie est d'opter pour la consultation la plus large et ouverte avec une démarche de synthèse et de « direction » qui sera assumée par une ressource indépendante.

M. Burke fait un commentaire sur l'échéancier annoncé sur le site Web, soit environ cinq mois. Il convient que l'institution doit évoluer, cependant il trouve que l'échéancier est trop court pour mener une consultation large et inclusive sur des enjeux majeurs.

Revenant sur le mot « agilité » évoqué précédemment, M. McFalls ajoute que le contraire de ce terme est la rigueur; l'Université doit respecter le principe de la rigueur intellectuelle, mais aussi la rigueur de la procédure. À propos des commentaires du recteur et des vice-recteurs sur la volonté de consulter largement, M. McFalls souligne que la charte de l'Université prévoit une structure tri-camérale, notamment avec l'Assemblée universitaire qui préside aux grandes orientations. La transformation de l'Université doit se faire selon les règles de droit. Il estime que de demander à l'Assemblée de prendre

acte de la démarche de consultation équivaut à ne pas considérer la fonction de ce corps universitaire. Il demande que la direction respecte les compétences de l'Assemblée en ne la mettant pas devant des faits accomplis.

M. Carl Bouchard se dit troublé par l'échéancier de cinq mois, à son avis trop court pour mener une consultation large et ouverte au sujet d'une situation complexe et insoutenable, selon les termes évoqués dans la discussion. Il pense que tous sont d'accord avec la nécessité de réfléchir aux grandes orientations de l'Université, cependant l'échéancier proposé contribue à donner l'impression que quelque chose a déjà été décidé. Il estime qu'un échéancier plus long doit être envisagé.

En réponse au commentaire de Mme Béliveau, Mme Kempeneers affirme que les membres de l'Assemblée ne sont pas opposés au changement ou à une transformation, la question étant plutôt de savoir pourquoi on veut transformer. En réponse à M. Charest, sur son commentaire à l'effet que la direction a choisi de ne pas présenter des propositions précises mais plutôt de laisser le débat ouvert, elle mentionne que le document soumis est trop général et comporte peu de matière à réflexion. Elle fait ensuite part d'une impression de se trouver devant une démarche de planification unilatérale de la direction. À cet égard elle fait remarquer que le document du vice-recteur Boismenu a été déposé à l'Assemblée le 27 novembre, alors que le rapport d'étape du COPLAN indique que ces documents ont été déposés au COPLAN qui s'est réuni le 4 décembre pour les entériner. Elle s'interroge sur la marge de manoeuvre dont dispose vraiment le COPLAN. Enfin, elle réitère la question posée par quelques membres, à savoir à quel problème précis et majeur doit répondre la grande transformation envisagée. En terminant, elle demande quelle signification M. Boismenu donne à la formulation « prendre acte » : s'agit-il de reconnaître avoir été informé, ou est-ce une définition juridique qui revient à donner un caractère officiel? Il est nécessaire de le savoir avant de se prononcer.

La présidente des délibérations observe que les 30 minutes dévolues au comité plénier sont écoulées. Elle indique qu'elle va donner la parole à M. Schiettekatte, qui avait demandé la parole et n'avait pas encore eu l'occasion de s'exprimer, et ensuite à M. Boismenu pour répondre aux questions qui lui ont été adressées. Elle propose à l'Assemblée de poursuivre ensuite le comité plénier afin de permettre aux personnes qui ont déjà demandé la parole de s'exprimer, mais elle ne prendra pas de nouvelles inscriptions.

M. Molotchnikoff présente un point d'ordre en regard de l'annonce faite par la présidente de ne pas prendre de nouvelles inscriptions dans le cadre du comité plénier. Étant donné que des réflexions peuvent survenir en cours de discussion, il estime que les membres devraient avoir la possibilité de prendre la parole pour exprimer leur point de vue.

Après échange, il est proposé de prolonger le comité plénier pour une durée de 30 minutes, la proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Schiettekatte fait remarquer qu'à l'instar de la proposition du vice-recteur, la proposition qu'il cosigne est en faveur d'une consultation et inclut également tous les membres de la communauté universitaire. Ce qui distingue les deux propositions est l'instance à laquelle la démarche est confiée et dont c'est la prérogative. Il revient sur les propos du recteur, dans le cadre de son rapport, à l'effet que le développement est la prérogative à la fois de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université. Se référant au rapport Deschênes qui s'était penché sur cette question à la fin des années 60, il souligne que ce rapport spécifie que la planification académique dépend exclusivement de l'Assemblée universitaire, et que le développement suit la planification. De sorte qu'il revient à l'Assemblée de décider de la planification et ensuite il revient au Conseil et à l'Université d'établir cette planification en termes de développement. Or la proposition soumise par le vice-rectorat vient du COPLAN, qui exerce la compétence commune de développement du Conseil et de l'Assemblée, alors qu'en fait le COPLAN devrait, à la suite des réflexions de l'Assemblée, veiller au développement de l'Université en fonction de la planification qui a été faite par celle-ci. En outre, la consultation a été lancée vendredi dernier, via le site Web mentionné, avant que l'Assemblée en ait été saisie. Considérant que cette démarche va à l'encontre des juridictions de l'Assemblée universitaire, il invite les membres à

rejeter la proposition du vice-rectorat et à adopter la proposition qu'il cosigne qui comporte le même genre de démarche avec les mêmes objectifs, mais menée par l'Assemblée universitaire responsable de la planification à l'Université.

La présidente des délibérations invite les membres à présenter leurs commentaires de manière succincte.

Mme Fradet indique qu'elle aura beaucoup de difficulté à appuyer la proposition telle que présentée. En ce qui concerne la première partie de la proposition, soit sur la démarche de consultation, elle observe que rien n'est spécifié quant à la méthodologie de la consultation de la communauté et quant à la façon dont les données recueillies seront utilisées. Pour que le processus soit crédible, elle estime qu'il faut qu'on puisse savoir son impact sur les plans de transformation qui vont être par la suite proposés. Quant au document soumis, elle dit ne pas comprendre ce dont on demande de prendre acte, déplorant la faiblesse de l'argumentaire. Elle invite le comité à soumettre un argumentaire cohérent et bien structuré et qui présente de façon explicite les problèmes, les valeurs et les orientations envisagées, comme condition pour amorcer une réelle réflexion sur la transformation probablement nécessaire de l'Université.

M. Troncy estime que le malaise que suscite la proposition n'est pas seulement lié au texte, il est aussi lié à la prémisse, à savoir qu'on évoque une situation qui va en s'aggravant alors que les chiffres présentés au point 8 de l'ordre du jour font état d'une augmentation de la cohorte étudiante et d'une augmentation du compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années par le Ministère. Dans ce contexte, il demande quelle est l'urgence d'agir. Il souhaite obtenir des données factuelles qui justifieraient qu'il faille prendre une telle décision en quatre mois.

M. Gille Lavigne, qui en tant que doyen a pris part à des discussions sur la transformation institutionnelle, dit ne pas être au courant d'un plan préétabli. Il convient que la méthodologie doit être spécifiée, mais il appelle les membres de l'Assemblée à rester pragmatiques pour continuer d'avancer et éviter de se retrouver dans un processus interminable avant d'amorcer des changements.

En tant que représentante élue de l'Assemblée universitaire au COPLAN, Mme Le Dorze souhaite apporter certaines précisions. Elle a assisté à la dernière réunion et a exprimé son malaise face au fait que les documents avaient été envoyés avant que la réunion ait été tenue. Comme mentionné par le vice-recteur, les documents émanent non pas du COPLAN, mais du vice-rectorat. Le COPLAN a été consulté et a émis des commentaires qui ne sont pas étrangers à ceux qui sont émis à l'Assemblée. Elle se dit d'accord avec les commentaires qui disent qu'il faut une analyse scientifique de la situation à laquelle l'Université est confrontée. À son avis, cette analyse scientifique de la situation n'a pas été faite. Elle se dit en particulier très perplexe devant un élément cité dans le document, au quatrième paragraphe sous « Se transformer », concernant les formations professionnelles. De manière générale, le document soumis ne précise pas exactement ce qui a été fait pour arriver à ce diagnostic. Elle réitère qu'il faut une analyse scientifique de la situation et la méthodologie pour y répondre.

M. Nadeau souligne qu'il n'est pas contre la démarche de consultation et constate que tous s'accordent à l'idée que l'Assemblée doit faire partie du processus. Le problème concerne la distinction entre la méthodologie, d'une part, et la démarche d'autre part. Il importe d'avoir un processus méthodologique qui permette d'assurer que ce qui sera reçu de la communauté sera traduit dans des termes adéquats. Il importe également d'avoir une démarche qui garantit que la communauté ne se sente pas instrumentalisée afin de ne pas affaiblir davantage le lien identitaire de la communauté envers l'Université.

M. Fallu tient à préciser que personne ne s'oppose au changement. Cependant, il déplore la façon de faire qui fait en sorte que l'Assemblée n'a pas l'occasion de discuter de la question de la transformation institutionnelle et de déterminer une procédure. L'Assemblée est placée devant le fait de ce changement qui a été annoncé avec un échéancier établi. Et surtout elle est placée devant une méthodologie et une procédure de consultation déjà déterminées qui ne relèvent pas strictement de

l'Assemblée universitaire. Le problème réside dans la façon de faire qui place l'Assemblée universitaire devant des choix déjà faits qui relèvent de cette instance.

M. Charest fait part que les deux propositions sont une alternative à bien des égards l'une de l'autre. Les deux propositions comportent une démarche de consultation de la communauté. Au sujet des commentaires sur la teneur du document du vice-rectorat, il réitère qu'il s'agit d'une démarche d'ouverture autour d'une problématique qui demeure très ouverte à cette étape-ci. À son avis, la deuxième proposition est assez convergente avec ce principe puisqu'elle ne contient elle-même aucun énoncé formel. Enfin, les deux propositions suscitent de l'ensemble des unités académiques des mémoires présentant des problèmes particuliers et des suggestions de solutions appropriées. Dans les deux cas, le processus s'appuie sur la base. Il s'agit d'un processus itératif basé sur le principe de coconstruction qui est à l'opposé de l'instrumentalisation évoquée par certains membres. Enfin, la proposition qui est faite par la direction respecte entièrement les prérogatives du Comité de la planification, qui est un comité de l'Assemblée. À son avis, rien ne justifie que l'Assemblée désavoue, d'une certaine façon, le COPLAN en créant un comité en parallèle, soit le Comité de liaison. À l'instar du recteur, il rappelle que c'est la volonté de la direction de respecter les prérogatives de l'Assemblée, du COPLAN et de l'ensemble des instances.

La présidente des délibérations rappelle aux membres d'être concis.

M. Saul considère que les deux démarches proposées sont éloignées l'une de l'autre : la proposition du vice-recteur parle de projet de nature académique, alors que le projet présenté par MM. McFalls et Schiettekatte parle de structure institutionnelle et de changement de structures. À son avis, cela démontre le manque de préparation et de compréhension de la nature de l'exercice. Il estime qu'il faut d'abord faire un débat de fond sur la transformation institutionnelle. Il annonce qu'il va proposer un amendement sur les mots « prendre acte », ainsi que sur la suite du travail en commun.

M. Kantorowski se dit préoccupé par plusieurs problèmes évoqués, notamment le calendrier serré, les motifs de cette démarche, le choix des termes. Sur ce dernier point, il souligne que le message envoyé à la communauté annonçait que l'Assemblée du 7 décembre « prendrait connaissance », ce qui à son avis place l'Assemblée dans un rôle d'observateur contraire à son rôle central dans la définition des orientations de l'Université. Il estime qu'il y a incompatibilité entre les termes « prendre acte » et « prendre connaissance » et le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée selon la Charte. Pour cette raison, la première proposition lui semble largement insuffisante pour faire droit au pouvoir de l'Assemblée et de ses prérogatives.

Mme Saba tient à préciser que, dans le cadre des discussions avec les doyens sur la transformation institutionnelle, à aucun moment le rôle des instances, que ce soit les conseils de faculté, les assemblées départementales ou l'Assemblée universitaire, n'a été remis en question. Il était clair pour tous que les instances doivent se prononcer. Selon sa compréhension des choses, la consultation sur les prémisses de la transformation institutionnelle est à tel point complexe qu'elle requiert non seulement d'abord un diagnostic, mais aussi de savoir ce qu'on voudrait faire. Elle impose également une compréhension des interactions à l'intérieur des facultés, entre les facultés, ainsi qu'avec les services de l'Université. Donc la question était de savoir par où commencer, était-ce à l'Assemblée universitaire? Le cas échant, comment tenir un débat d'une telle complexité dès l'Assemblée universitaire; ou pourquoi ne pas tenir des consultations d'abord à l'intérieur des facultés et présenter les grandes lignes d'un projet à l'Assemblée universitaire pour un débat? En regard des deux propositions soumises, elle suggère que le vice-rectorat présente une proposition plus détaillée sur la méthodologie et la démarche de consultation, qui puisse en même temps expliquer la démarche intrafacultaire, interfacultaire, et avec les services de l'Université, et qui présente les grandes lignes qui pourraient guider cette transformation.

M. Filteau fait état de deux consultations, celle portant sur la gestion des espaces évoquée précédemment, et celle sur la planification stratégique tenue il y a quatre ans, qui ont été initiées par la direction dans une démarche de réflexion avec l'apport des doyens et ensuite du COPLAN avant que l'Assemblée ait été saisie de propositions. La présente démarche est similaire, un processus de réflexion a été amorcé avec les doyens, les facultés et le COPLAN pour permettre de présenter des

éléments de discussion à l'Assemblée universitaire. Il n'y a aucune intention d'enlever ses droits à l'Assemblée, celle-ci sera saisie de toutes propositions à ce sujet. Il ne croit pas que d'amorcer cette réflexion en Assemblée, avec une centaine de personnes, soit la meilleure façon de procéder.

La présidente des délibérations note que le temps alloué à la période de prolongation du comité plénier est écoulé. Elle indique qu'elle donnera la parole aux deux personnes qui demandent à intervenir, soit M. McFalls et Mme Le Dorze, au secrétaire général qui souhaite fournir une information au sujet des prérogatives de l'Assemblée universitaire, et ensuite au vice-recteur Boismenu qui donnera réponses aux questions. L'Assemblée sera ensuite invitée à se prononcer sur la proposition présentée par le vice-recteur.

Souhaitant éviter toute confusion sur le plan de la procédure, M. McFalls annonce que la proposition McFalls-Schiettekatte sera présentée après la plénière.

Mme Le Dorze désire ajouter des précisions à son commentaire précédent au sujet de la réunion du COPLAN. Lors de cette réunion, elle a demandé que le COPLAN se réunisse à la suite de l'Assemblée universitaire, et que le site Internet sur la transformation institutionnelle soit mis en ligne après la séance de l'Assemblée. Enfin, elle s'est abstenue sur la proposition qui a été débattue. Elle désire souligner que bien que le COPLAN soit un comité qui relève du Conseil et de l'Assemblée, et qu'il compte trois représentants de l'Assemblée universitaire, cette instance ne lui semble pas être le meilleur lieu pour une réflexion sur le projet académique qui est au centre de cette réflexion.

Le secrétaire général apporte quelques précisions au sujet du rôle de l'Assemblée. Il rappelle plusieurs grandes transformations institutionnelles vécues à l'Université : la création de la FAS, la création de la FES transformée par la suite en FESP, la création de la FEP, l'abolition et la fusion de certains départements, et plus récemment la création de l'ESPUM. L'Assemblée s'est penchée sur tous les exemples mentionnés, mais en aucun cas elle a initié les mandats de consultation qui ont donné lieu à ces transformations institutionnelles. Ce qui ne veut pas dire que l'Assemblée ne peut pas prendre des initiatives, mais que d'autres instances peuvent prendre des initiatives. L'Assemblée, même si elle se prononce sur les principes qui président à nos grandes orientations, n'a pas l'exclusivité de réfléchir et de consulter, d'autres corps universitaires peuvent consulter et faire des propositions. Il réitère que l'Assemblée devra se prononcer sur toute proposition de transformation institutionnelle.

M. Boismenu: donne réponses à quelques commentaires et questions présentés. D'abord sur le questionnement de M. Samir Saul sur la nature des problèmes à résoudre, il explique que le financement exigü et la diminution probable des étudiants sont des éléments du contexte, l'objet de la démarche porte plutôt sur les défis auxquels font face les universités. Quant à la question de l'interdisciplinarité, elle peut être abordée sous l'angle des moyens qui favoriseront l'interconnexion entre les savoirs nécessaires pour traiter des problèmes complexes, mais il reviendra à la communauté de juger de la pertinence, entre autres, de cette question dans le cadre du projet soumis. Il aurait pu présenter une mise en situation beaucoup plus élaborée, cependant la volonté était de ramener quelques points qui sont importants et qui font partie de toute la documentation sur l'évolution des universités dans le milieu occidental en particulier, mais aussi en Australie, dans lesquels on observe des mouvements qui visent à restructurer, à réformer le milieu universitaire national pour faire face à des défis relativement communs. Au sujet de la teneur du document, il explique que la volonté de la direction était de favoriser une consultation ouverte et non de soumettre une proposition très définie qui aurait pu laisser penser que la direction souhaite endiguer le débat. Il aurait pensé que cette démarche ouverte aurait été souhaitée par les membres de l'Assemblée. À propos des définitions sur le mot « agilité », la direction de l'UdeM est aux antipodes de ce qui a été évoqué. Il déplore une certaine forme de suspicion et d'ironie, nouvelle, de la part des personnes qu'il côtoyait lorsqu'il était doyen, qui ne lui apparaît pas très porteuse de solutions. Au sujet du rôle et du mandat de l'Assemblée universitaire, dont il convient, il rappelle qu'il y a d'autres instances dans l'institution dont le Conseil, la direction de l'Université, le COPLAN qui sont complémentaires. Il souligne que le Conseil, en nommant la direction, lui a donné un mandat d'administrer et de développer l'Université. Et développer l'Université, c'est aussi planifier, organiser, faire des actions qui permettent de structurer et d'organiser l'Université sur sa base avant tout académique. À propos des commentaires relatifs à la méthodologie, M. Boismenu confirme que les documents déposés

ne présentent aucune méthodologie. La direction a choisi de proposer une consultation large et transparente dans un délai court, en visant à dégager quelques principes dont il serait fait rapport à chaque séance de l'Assemblée universitaire, du Conseil et du COPLAN. Il est prévu de reprendre la discussion sur ces principes à la fin de l'été. Là aussi, l'Assemblée universitaire aura à jouer son rôle. Il conclut en disant qu'il trouve ce débat intéressant, en particulier parce que les membres de la communauté universitaire se donnent un rendez-vous de réflexion large sur l'organisation de l'Université, ses buts, ses objectifs, ses principes directeurs.

Au terme de cette plénière, le recteur souhaite apporter quelques précisions. Il réitère ce qu'il avait exprimé lors de sa déclaration annuelle : d'abord à propos du fait que bien l'université se porte bien, elle a le devoir de s'améliorer; puis, à propos de l'ambition qu'il a pour l'Université. Il invite les membres à trouver des façons de faire qui permettront d'actualiser cette ambition d'être meilleurs pour les étudiants, les personnels et pour la société en général. En ce qui concerne la démarche, il explique qu'il a choisi de ne pas imposer une démarche prescriptive basée sur une problématique précise, mais plutôt de proposer une démarche ouverte. Il souhaite que les discussions et les débats permettent de faire progresser l'Université, en soulignant la nécessité de ne pas s'enliser dans des questions de procédures. En ce qui a trait aux commentaires de certains qui évoquaient la nécessité d'une méthodologie scientifique et l'échéancier trop court, il se dit ouvert à des ajustements, cependant il estime qu'avec une démarche souple, il est possible, d'ici la fin du printemps, de dégager de grands principes qui permettront de développer dans les années qui suivent. Il serait très déçu que les questions de procédures prennent le pas et il pense que ce serait préjudiciable pour la communauté universitaire. En terminant, il invite respectueusement les membres de l'Assemblée à travailler ensemble à la recherche d'idées qui permettront de faire avancer l'Université.

La discussion en comité plénier étant terminée, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition présentée par le vice-recteur qui se lit : « Que l'Assemblée universitaire prenne acte de la démarche de consultation convenue par le Comité de planification et du document déposé intitulé *Réflexions sur la transformation de l'Université de Montréal*.

M. McFalls considère que la discussion a permis de reconnaître qu'il y a des convergences entre les deux propositions soumises, mais qu'une respecte les prérogatives de l'Assemblée et que l'autre les respecte un peu moins. Dans cet esprit, il espère que l'on votera contre la première proposition, et il invite M. Boismenu à se rallier à la deuxième proposition.

Mme Laplante considère que l'Assemblée a déjà débattu de la proposition, afin de conserver du temps pour débattre de la deuxième, elle demande le vote.

La présidente des délibérations rappelle qu'un amendement a été annoncé et que l'Assemblée doit en disposer.

Mme Laplante indique qu'elle avait demandé le vote avant que l'annonce d'amendement soit rappelée par la présidente.

M. Saul dit ne pas demander de vote contre la proposition du vice-recteur, mais il souhaite qu'elle soit clarifiée et améliorée. À cette fin, il présente une proposition d'amendement en deux parties : la première est à l'effet de remplacer les termes « prenne acte », qui donnent l'impression que l'Assemblée a approuvé cette démarche alors que ce n'est pas le cas, par « reçoit l'information sur la démarche ». Il ajoute une deuxième partie qui se lit : « Que la direction précise les objectifs de l'exercice sur la transformation institutionnelle et soumette le résultat à l'Assemblée universitaire à la séance de janvier. » Sa proposition permet de clarifier la première partie et de préciser ce sur quoi porte la consultation de manière à ce que l'Assemblée universitaire puisse éventuellement être en mesure d'approuver cette orientation. L'opération pourra ainsi être déclenchée, pour les consultations générales, à partir d'un cadre reconnu approuvé par l'Assemblée universitaire.

La proposition est appuyée. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur l'amendement proposé.

M. Boismenu dit ne pas être en désaccord avec la proposition de remplacer « prendre acte » par « reçoive », les deux mots lui apparaissant être interchangeables. Il pense qu'il serait intéressant que le secrétaire général explique les raisons pour lesquelles on a écrit « prendre acte », notion qui, semble-t-il, serait dans les manières de faire. D'autre part, il demande que le proposeur de l'amendement précise ce qu'il a en tête relativement à sa demande de précision des objectifs.

Le secrétaire général explique que lorsqu'un rapport d'un comité est présenté à l'Assemblée il est d'usage que celle-ci prenne acte. Dans le cas présent, il s'agit d'une démarche, et l'Assemblée est libre de choisir un mot ou l'autre.

En réponse au vice-recteur, M. Saul indique que sa demande de préciser les objectifs implique d'abord de préciser la nature du problème, ensuite la démarche académique qui est proposée par la direction, puis le lien entre le problème et la démarche académique, et finalement quels pourraient être les résultats structurels du projet académique. De cette façon les personnes qui prendront part aux ateliers de consultation sauront de quoi on parle, ce que vise cet exercice. Il s'agit donc de clarifier de manière concrète pour que l'on sache de quoi l'on va parler devant ces instances de consultation.

M. McFalls se dit défavorable à l'amendement d'une part parce que « reçoit » est, selon lui, pire que « prendre acte »; et d'autre part parce que ce genre d'encadrement est déjà prévu dans la proposition McFalls-Schiettekatte à venir.

M. Schiettekatte se dit défavorable à l'amendement, la proposition présentée lui semble floue et de nature à retarder le processus, alors que la proposition qu'il cosigne prévoit la mise sur pied d'un comité dès aujourd'hui.

M. Nadeau se dit défavorable à l'amendement parce qu'il ne prévoit aucune modalité qui permettrait de changer le cours de la démarche si l'Assemblée n'était pas satisfaite des précisions qui auront été apportées.

M. Charest se dit favorable à l'amendement, le mot « reçoit » lui semble tout à fait acceptable; et la deuxième partie de l'amendement lui semble respecter le rôle de l'Assemblée universitaire au même titre que la proposition d'origine. En outre, cet amendement rendrait la proposition encore plus précise que la deuxième proposition (McFalls-Schiettekatte).

M. Paul Lewis se dit favorable à l'amendement. Comme la proposition initiale prévoyait un rapport sur l'avancement des travaux à toutes les séances de l'Assemblée, la première étape serait d'apporter des précisions notamment sur des aspects méthodologiques.

Mme Laplante présente une question au sujet des termes « prendre acte » et « recevoir ». Étant donné que l'Assemblée prend acte des rapports des comités, mais ne vote pas sur ces rapports, elle se demande pourquoi l'Assemblée voterait sur le fait d'avoir reçu ces documents. Est-ce que cela signifie qu'elle entérine ou simplement qu'elle a reçu de l'information ?

La présidente des délibérations répond que selon sa compréhension, cela signifie que le projet a été présenté.

Le secrétaire général confirme que cela n'engage pas sur le fond. Techniquement, l'Assemblée pourrait refuser de recevoir les documents, comme s'ils n'avaient pas formellement été présentés.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Gaudreault-Desbiens, explique que prendre acte ou recevoir renvoie à un constat qui ne lie pas l'Assemblée quant au contenu de ce qui se trouve dans le document reçu. Cela n'entraîne aucune renonciation au sens juridique.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition d'amendement qui est à l'effet de remplacer les termes « prenne acte » par « reçoit l'information »; et d'ajouter une deuxième partie qui

se lit : « Que la direction précise les objectifs de l'exercice sur la transformation institutionnelle et soumette le résultat à l'Assemblée universitaire à la séance de janvier. » La proposition est adoptée à la majorité, par 54 votes pour, 22 contre et 2 abstentions.

La présidente des délibérations invite les membres à se prononcer sur la proposition principale ainsi amendée.

M. Fallu indique qu'il va voter contre la proposition amendée pour deux raisons. D'abord, le fait que le processus ne prévoit pas un accès aux mémoires lui pose problème, considérant qu'il y aura un travail éditorial de sélection de contenu des informations. Mais surtout parce que le COPLAN n'est pas un comité exclusif de l'Assemblée universitaire. Il invite les membres de l'Assemblée à prendre en considération et faire respecter le pouvoir de l'Assemblée universitaire qui préside à toute décision en termes d'orientations et à voter pour un comité qui relève strictement de l'Assemblée universitaire et qui va déterminer le processus.

M. Arseneault indique qu'il va voter contre la proposition. Il observe que la transformation institutionnelle est un projet vaste et ambitieux. Or les cinq mois prévus pour recevoir des mémoires de chaque unité; les analyser et en débattre, et identifier les éléments pour commencer la mise en place de la transition au début de l'été, lui apparaissent trop courts. Même si l'Assemblée pouvait arriver à une certaine convergence sur le plan des procédures, le calendrier fait partie intégrante du problème.

M. McFalls réitère que la proposition que lui-même et M. Schiettekatte vont présenter dans quelques instants, quelle que soit l'issue du présent vote, va résoudre tous les problèmes évoqués. Il invite donc l'Assemblée à voter contre la proposition du vice-recteur pour voter ensuite en faveur de celle à venir.

M. Molotchnikoff va voter contre la proposition pour deux raisons : premièrement parce que cela équivaut à une démission de l'Assemblée universitaire devant ses prérogatives et ses devoirs. Deuxièmement, la proposition à venir va régler plusieurs problèmes et permettra de rassembler toute la communauté universitaire. Ce rassemblement va assurer le succès des éventuels changements que la communauté voudra apporter.

M. Schiettekatte indique qu'il va voter contre la proposition pour les raisons mentionnées par M. Molotchnikoff; et aussi parce que la proposition soumise ne donne pas d'information sur qui mènera cette consultation, alors que la proposition qui va suivre implique des membres de cette assemblée.

M. Saul indique qu'il va voter pour la proposition parce qu'elle sauvegarde les intérêts et les prérogatives de l'Assemblée universitaire. Le rapport et le résultat de la réflexion de la direction feront l'objet d'une décision de l'Assemblée universitaire en janvier. Donc les droits de l'Assemblée sont sauvegardés dès le début du processus et non pas à la fin du processus, après les consultations et les démarches.

M. Denis Sylvain désire savoir, dans le cas où l'Assemblée adoptait la proposition amendée, si le processus tel que présenté serait entériné; si le COPLAN aurait le pouvoir de mener ces consultations; et enfin si cela ferait en sorte de disposer de la prochaine proposition.

La présidente des délibérations invite M. Boismenu à répondre à la question sur la suite du processus et le rôle du COPLAN. Quant à elle, une fois que l'Assemblée aura disposé de la présente proposition, elle traitera de la deuxième proposition. Elle soumet cependant que vu l'heure, cela ne se fera pas à cette séance. En outre, il y aura lieu de voir comment en disposer puisqu'à son avis la proposition McFalls-Schiettekatte comporte quatre propositions : la formation d'un comité avec un mandat, la composition du comité, des rapports à l'Assemblée, et une quatrième.

M. Boismenu confirme que la démarche de consultation va suivre son cours avec, d'une part, le COPLAN, et, d'autre part, l'infrastructure de consultation et le recours à un animateur externe

indépendant. Tel que mentionné, un état d'avancement sera présenté à chaque séance des instances suivantes : l'Assemblée, le COPLAN, le Conseil, la direction élargie, et les directeurs de services.

M. Ghanty, ne s'étant pas exprimé sur la proposition, demande le vote immédiat.

L'Assemblée convient de procéder au vote. La proposition principale telle qu'amendée est adoptée par 39 voix pour, 38 contre et 3 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire :

- reçoit l'information sur la démarche de consultation convenue par le Comité de planification et le document déposé intitulé « Réflexions sur la transformation de l'Université de Montréal » (**2015-A0021-0574^e-148.1**).
- demande que la direction précise les objectifs de l'exercice sur la transformation institutionnelle et soumette le résultat à l'Assemblée universitaire à la séance de janvier.

La présidente des délibérations avise qu'il est 16 heures et que l'Assemblée doit mettre fin à ses travaux selon ce qui est prévu à l'ordre du jour. La proposition qui vient d'être adoptée prévoyant un rapport à la prochaine séance de l'Assemblée, le point transformation institutionnelle reviendra donc à la prochaine séance de l'Assemblée.

M. McFalls demande si le point sera traité à heure fixe.

La présidente des délibérations indique que le Comité de l'ordre du jour verra à ce qu'il y ait amplement de temps pour traiter cette question.

AU-0574-13 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 janvier 2016, à 14 heures.

Le recteur souhaite à tous les membres de l'Assemblée un agréable temps de Fêtes.

AU-0574-14 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h.